



Procédure Vices cachés abusive

Par **T19B**, le **14/12/2012** à **20:11**

Bonjour,

Ma question est assez simple.

Suite à la vente de ma maison par agence immobilière, l'acheteur m'a assigné en justice pour vices cachés (inondation dans mon ancien sous sol).

Or il se trouve que l'expert s'est déplacé, qu'il avait plutôt l'air de mon côté.

La cause étant simplement un bâton d'une plante qui avait transpercé un tuyau.

Ce qui fait que depuis plus de 2 ans, je n'ai aucune nouvelles de cette procédure, ni de mon avocat ...

J'ai dépensé plus de 5000 euros pour cette affaire...

Je suis persuadé que l'avocat de l'acheteur lui a conseillé d'arrêter la procédure.

Ma question est la suivante: puis je attaquer l'acheteur pour procédure abusive ou autre et demander la restitution des frais d'avocat 5000 euros avancés?

Puis je également me retourner contre mon avocat qui ne me donne pas de nouvelles malgré des relances?

Cordialement merci beaucoup